

>>> **ACTUALITÉS**

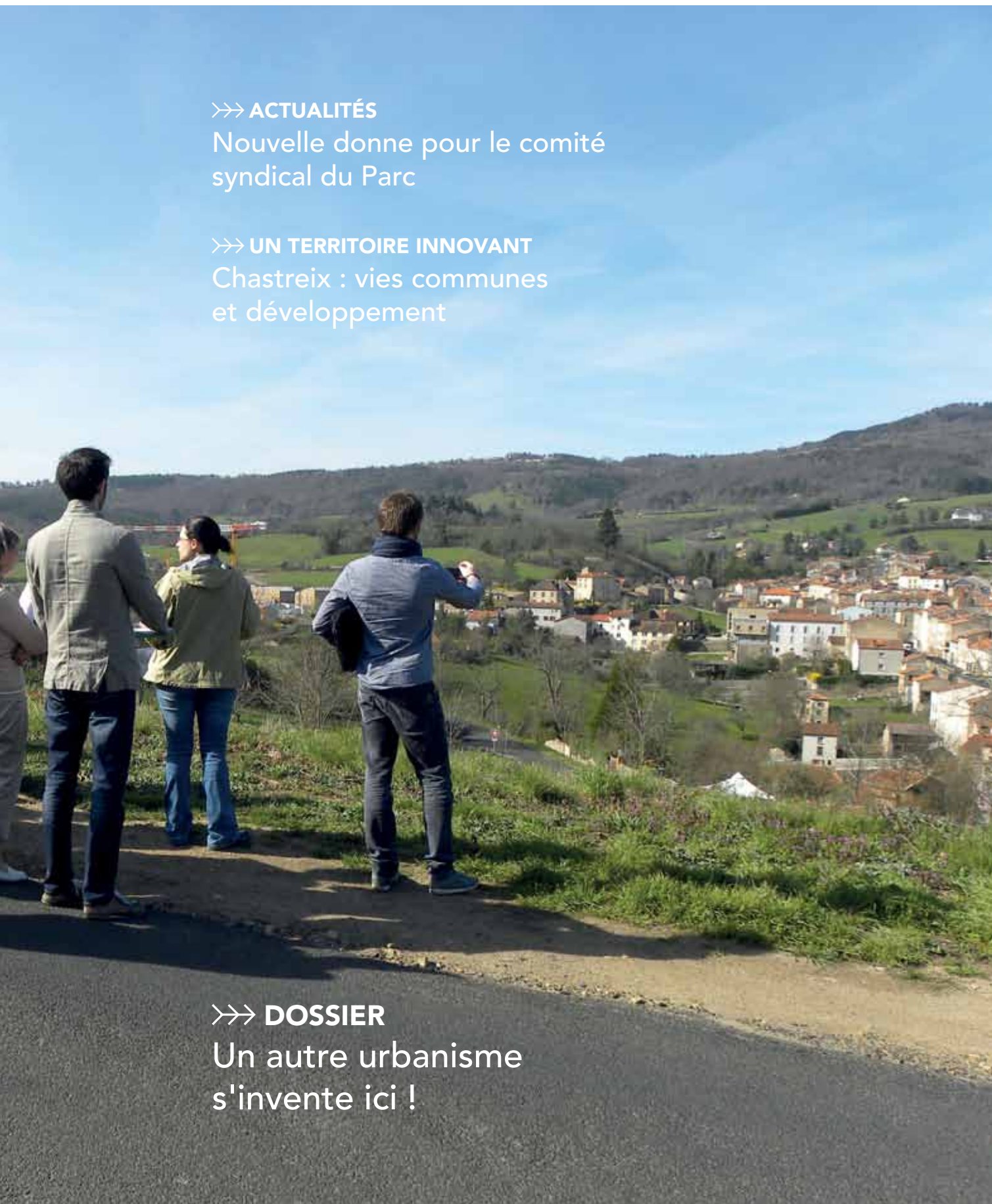
Nouvelle donne pour le comité
syndical du Parc

>>> **UN TERRITOIRE INNOVANT**

Chastreix : vies communes
et développement

>>> **DOSSIER**

Un autre urbanisme
s'invente ici !



SOMMAIRE

3 ACTUALITÉS

Nouvelle donne pour le comité syndical du Parc

5 DOSSIER

Un autre urbanisme s'invente ici !

9 TOUT PRÈS D'ICI

Pessade : hiver comme été, naturellement 4
Tout l'agenda

10 UN TERRITOIRE INNOVANT

Chastreix : vies communes et développement 5
À la rencontre de ceux qui s'engagent et innovent sur le territoire

12 CARNET DE TERRAIN

Courgoul 3
Les pailhats

2
↑

Certains sujets >>> du magazine sont localisés. Vous pouvez les retrouver sur la carte à l'aide de cette puce X

S'INFORMER, ÉCHANGER



Accédez à des contenus complémentaires sur www.parcdesvolcans.fr



vidéo



son



document

et retrouvez le Parc sur :



www.facebook.com/parcvolcans



www.dailymotion.com/Parc-des-Volcans

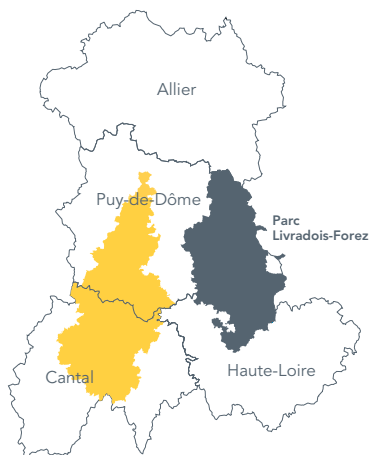
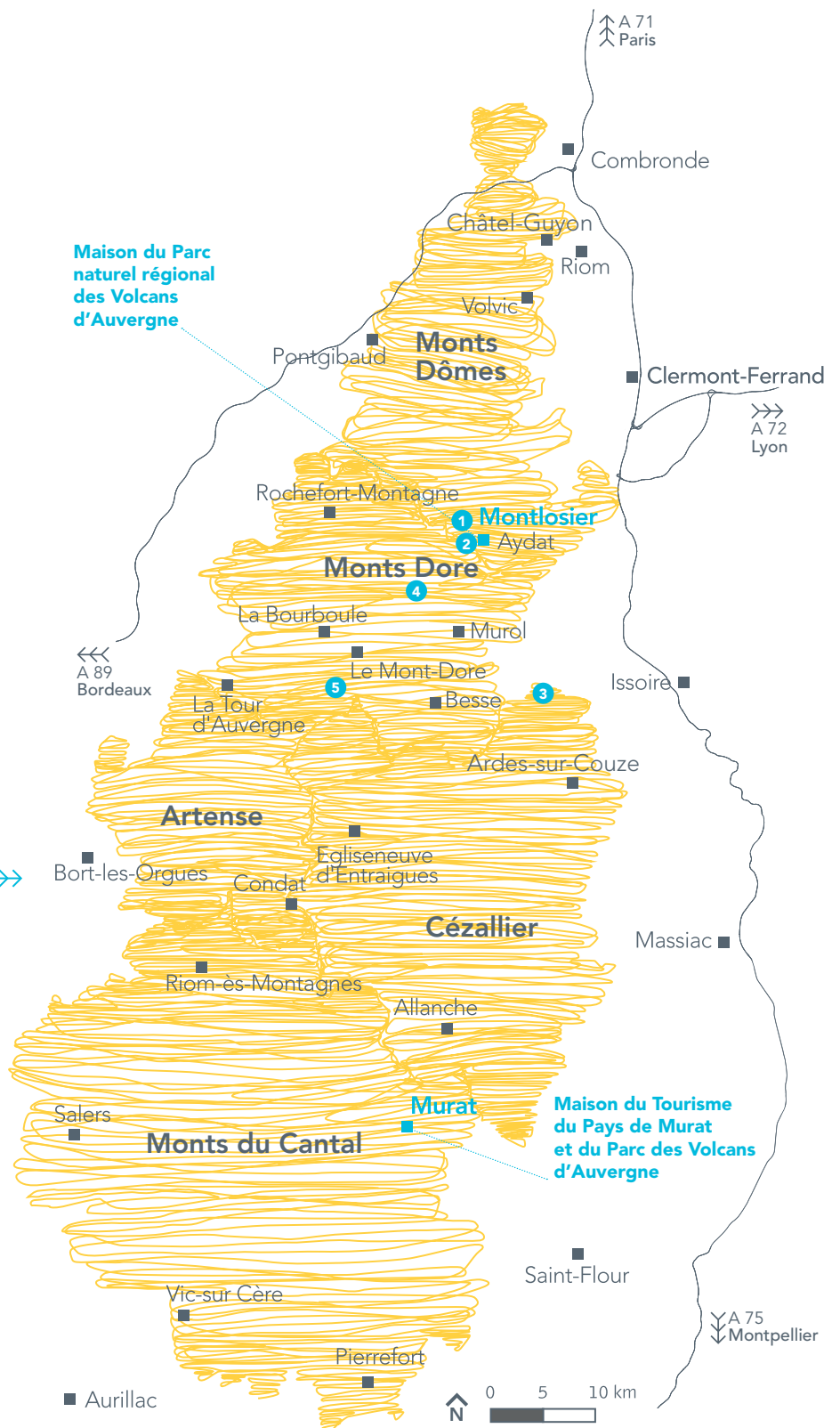


www.flickr.com/photos/parcvolcans

Des volcans et des hommes est un magazine trimestriel édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et envoyé à l'ensemble des habitants du territoire. Vos remarques et commentaires sont les bienvenus, en nous écrivant : magazine@parcdesvolcans.fr ou Des volcans et des hommes Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne | Montlosier - 63970 Aydat Tél. 04 73 65 64 00 | Fax 04 73 65 66 78

Directrice de publication : Isabelle Blanc | Coordination : Thomas Ganlut | Rédaction et photos : Peyre-Arse Presse et équipe du Syndicat mixte du Parc
Photo de couverture : © PNRVA | Conception et réalisation : atelier JBBOX
Impression : Fusium imprimerie

Tirage : 42 000 exemplaires | Imprimés avec des encres à base végétale
Décembre 2013 | N° ISSN : 2102-4014





Après 31 ans de bons et loyaux services **Guy Senaud, directeur adjoint** du Syndicat mixte du Parc et responsable des bureaux cantaliens installés à Murat (15), a décidé de faire valoir ses droits à la **retraite** début octobre.

Avec son départ, c'est tout un pan de la mémoire du Parc qu'il faut perpétuer et cultiver afin de préparer au mieux

l'avenir. Nous souhaitons à Guy Senaud d'employer au mieux l'espace de liberté ouvert par cette nouvelle vie.

À ce départ correspond de nouvelles arrivées puisque le 6 décembre dernier j'ai eu la plaisir d'accueillir les élus composants le nouveau comité syndical issu de la réforme statutaire liée au renouvellement de la charte.

Nous allons désormais pouvoir compter sur une contribution locale renforcée, tant du point de vue des communes que des communautés de communes, ce qui devrait sans aucun doute améliorer notre gouvernance politique. Ce sera en tout cas une de mes priorités en 2014.

En cette fin d'année, j'en profite également pour vous souhaiter de bonne fêtes et une très belle année 2014 !

Roger GARDES

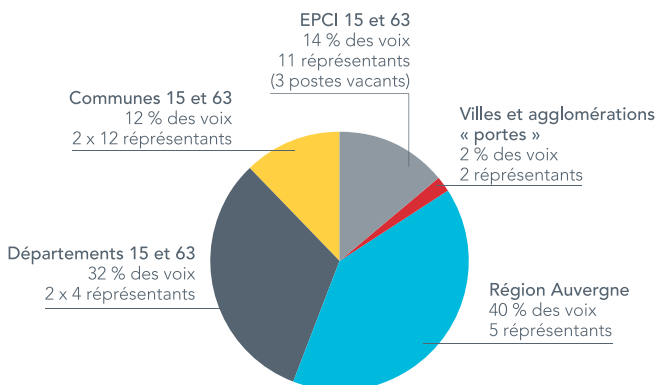
Président du Parc

des Volcans d'Auvergne

Nouvelle donne pour le comité syndical du Parc ①

À l'occasion de la mise en place de la nouvelle charte du Parc, la structure du comité syndical a été modifiée le 6 décembre dernier. Pour une **meilleure représentation du territoire**, le nombre d'élus communaux a doublé, des représentants des intercommunalités ont été intégrés et une redistribution du nombre de voix a été opérée. Les élus communaux et intercommunaux passent ainsi de 12 représentants avec 15 % des voix à 38 élus avec 26 % des voix du comité syndical. Ces modifications devraient **favoriser la gouvernance locale** pour les prises de décisions. Suite aux dernières désignations et élections, voici la composition du Comité syndical et du bureau.

➤ **En savoir plus :** www.parcdesvolcans.fr/syndicatmixte



➤➤➤ COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Les suppléants sont mentionnés entre parenthèses à la suite des représentants titulaires.

> 5 représentants de la région Auvergne :

Olivier Harkati (Emilie Vallée), Marc Maisonneuve (Henri Malavaud), Alain Mercier (Sylvie Lachaize), Agnès Mollon (Lionel Roucan), Karine Vacant (Yvette Mercier)

> 4 représentants du département du Cantal :

Stéphane Briant (Guy Delteil), Bernard Delcros (Christian Leoty), Louis Galtier (Philippe Fabre), Jean Mage (Louis-Jacques Liandier)

> 4 représentants du département du Puy-de-Dôme :

Jean Ponsonaille (Alain Bresson), Lionel Gay (Maurice Mestre), Christophe Serre (Lionel Muller), Bernard Veissière (Luc Tixier)

> 11 représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

Robert Bonhomme (René Goulesque), Jean Claude Brun (Pascale Brun), Eric Brut (André Gay), François Descoeur (Michel Fabre), Marie Odile Faye (Patrick Maugue), Jean-Christophe Gigault (Jacques Barbecot), Mireille Grégoire (Daniel Cappe), Guillaume Laybros (Dominique Julhes), René Péliissier (Danielle Gamel), Marie-Paule Quairel (Jacques Couvret), Nicoles Vigues (Jean-Claude Cheyvalle)

> 12 représentants des communes du Cantal :

Antoine Cayrol (Colette Dautet), Christian Chabrier (Thomas Pissavy), Daniel Chevalayre (Stéphanie Sauvadet), Carole Cirié (Guillaume Ponsonaille), Isabelle Faux (Sylvie Delrieux), Jean-Claude Festas (Yvon Alain), Célia Grandjean (Laurent Geneix), Olivier Holweck (Angélique Viala), Dominique Mérigot (Marie-Julie Filippini Houdemon), Bernard Pons (Jean Rongier), Bernard Rispal (Raymonde Delcros), François Vauché (Patrick Ribes)

> 12 représentants des communes du Puy-de-Dôme :

Jean-Marc Boyer (Martine Bony), Gérard Brugière (Claude Brut), Madeleine Dapoigny (Julien Majdi), Alain Fargeix (Jean-Christophe Usclade), Roger Gardes (Sylvie Sanazzaro), Irène Leroy (Françoise de Germiny), François Marion (Philippe Gatignol), Gérard Marion (Roland Perron), Guy Pouzol (Franck Dacko), Ginette Raynaud (François Dulondel), Daniel Roux (Alphonse Bellonte), Mireille Verriere (Catherine Gatignol)

> 1 représentant des agglomérations portes :

Roland Labrandine (Marcel Aledo)

➤➤➤ COMPOSITION DU BUREAU

> **Président :** Roger Gardes

> **1^{er} vice-président :** Bernard Delcros

> **2^e vice-président :** Agnès Mollon

> **3^e vice-président :** Jean-Marc Boyer

> **Secrétaire :** Lionel Gay

> **Membres :** Daniel Chevalayre, Marie-Odile Faye, Guillaume Laybros, Marc Maisonneuve, François Marion, Bernard Veissière

Trois questions à... Guy Senaud



Le directeur adjoint Guy Senaud a pris sa retraite le 1^{er} octobre dernier après 31 ans de service.

Quels grands projets vous ont marqué ?

J'ai participé à la mise en place des domaines nordiques du Cantal, du syndicat mixte du Puy Mary et des réserves nationales. J'ai rédigé les documents d'objectifs des zones

humides de Riom-ès-Montagnes et des tourbières du Nord-Est cantalien. Mon dernier dossier a été la préparation de la réserve naturelle régionale du Rocher de Laqueuille, à Diènné.

Quel dossier vous a tenu à cœur ?

Sans hésiter la restauration des crêtes cantaliennes ! Mais celui qui m'a le plus occupé fut l'animation de Natura 2000 sur le massif cantalien. Ce fut compliqué mais aujourd'hui les élus tiennent vraiment compte de l'environnement.

Comment voyez-vous l'avenir du Parc ?

Ce ne sera pas facile de conserver les financements mais les Parcs sont des aiguillons d'innovation. Ils sont des agitateurs d'opinions pour faire avancer les choses. L'avenir passera aussi par l'implication des populations.

Courgoul, « Commune du Parc » ③

Sur proposition du syndicat mixte du Parc, une cinquantaine de communes ont d'ores et déjà fait la demande d'une plaque « Commune du Parc ». Apposées par l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc sur la mairie ou sur un autre équipement communal, ces plaques produites sur le territoire permettent aux communes qui le souhaitent de mettre en avant leur appartenance au Parc des Volcans d'Auvergne.

Pour les communes intéressées, la commande d'une plaque est toujours possible : 04 73 65 64 00.

La première a été posée à Courgoul (63) mi-novembre. Madame le maire, Mireille Verrière, a bien voulu répondre à deux questions :

Courgoul est la première commune à avoir sa plaque.

Quelle impression cela vous fait-il ?

« On ne s'était pas lancés dans une course et c'est purement symbolique. Mais je suis très heureuse de voir aujourd'hui cette plaque posée car il y a longtemps que l'on souhaitait rendre visible notre appartenance au Parc. Je suis d'autant plus heureuse que la plaque est très belle, en pierre de lave émaillée, et donc tout à fait parlante pour le territoire. »

Pourquoi est-ce si important d'afficher cette appartenance au Parc ?

« Le Parc, cela signifie quelque chose. C'est une entité géographique et humaine dont on est fiers. Pour la population locale, comme pour nos visiteurs, cette plaque matérialise notre appartenance à ce territoire remarquable qu'il faut protéger et valoriser. Elle peut susciter des réflexions, un autre regard et peut-être même une prise de conscience. Elle sera en tout cas le point de départ de discussions ! »



←← Mireille Verrière, maire, et Sébastien Jaffeux, conseiller municipal, devant le pôle public de Courgoul désormais orné de la plaque « Commune du Parc »



© PNRVA

↑↑↑ Déboiser pour voir le volcan qui se cache...

Le puy de Combegrasse redessiné ②

Sous l'impulsion de Paul Convert, président du Syndicat mixte de gestion forestière (SMGF) d'Aydat, accompagné du Conseil général du Puy-de-Dôme et du Syndicat mixte du Parc, le puy de Combegrasse est en pleine transformation.

Afin de diversifier le paysage du puy pour révéler sa nature volcanique, offrir de nouveaux points de vue et lui redonner de nouveaux espaces de pâtures, il a été décidé de déboiser huit hectares de pins sylvestres et de conserver les genévriers, hêtres communs et hêtres pourpres. Ainsi, la quarantaine d'hectares du site pourra être redistribuée pour diverses activités. D'ores et déjà, deux agriculteurs de La Garandie prévoient d'y laisser brouter leurs brebis dès le printemps 2014. Pour le reste, le SMGF souhaite concilier différents usages réunissant agriculteurs, forestiers, chasseurs et promeneurs. Cette action s'inscrit dans le plan de gestion de la Chaîne des puys Faille de Limagne et de sa candidature au patrimoine mondial de l'Unesco.

➤ En savoir plus sur : www.chainedespuys-failledelimagne.com

Mots mêlés « D'un volcan à l'autre »

Apollon, glaciaires, maar, mouflons, tourbières, voici quelques-uns des mots entremêlés par Christine Echavidre, une fidèle lectrice du magazine qui, à ses heures perdues, conçoit des grilles de mots mêlés pour notre plus grand plaisir. « D'un volcan à l'autre », c'est le thème de la grille (extrait ci-dessous) que nous vous proposons de télécharger sur le site internet du Parc.

Merci à Christine !

➤ www.parcdesvolcans.fr/jeu

N	A	I	T	N	E	G	N	O	L	L
E	J	O	N	Q	U	I	L	L	E	S
L	I	V	I	N	E	P	U	Y	S	E
S	A	R	C	O	U	Y	E	R	E	I
Q	S	E	T	E	R	C	D	R	O	S
E	C	M	O	U	F	L	O	N	S	E

Votre avis nous intéresse

Vos avis, vos projets et vos idées nous intéressent. Réagissez au dossier du magazine sur le thème de l'urbanisme, envoyez-nous vos réflexions sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui sera abordée dans le dossier du prochain magazine (avril 2014). Saviez-vous que 12 % des emplois du Parc relève de l'ESS ?

➤ Par mail : magazine@parcdesvolcans.fr

Par courrier : Des volcans et des hommes | Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne | Montlosier | 63970 Aydat



UN AUTRE urbanisme S'INVENTE ICI !

Comme toute collectivité, le Parc participe à l'aménagement du territoire. Ni prescripteur, ni gendarme, il soutient les démarches innovantes et durables, oriente le développement de l'habitat et des activités, tout en aidant les porteurs de projet à intégrer les principes inscrits dans la Charte 2013>2025.

Le Parc n'est pas une terre vierge dédiée à Dame Nature. L'homme habite, construit et transforme le territoire. Ici coexistent grands espaces et petits bourgs. Entre béton et biodiversité, un urbanisme rural et durable s'invente progressivement. Là, des communes planifient ensemble un projet d'aménagement, en étudiant de près les questions liées au logement, au

transport, aux énergies, aux paysages, aux espaces agricoles et naturels, etc. Ailleurs, ce sont des bourgs qui expérimentent différentes manières de concevoir l'habitat en milieu rural afin d'attirer de nouvelles populations, tout en préservant la qualité du cadre de vie. Aujourd'hui, les éco-quartiers semblent constituer une réelle alternative aux lotissements des années 80.

Quant aux cœurs de village, ils s'adaptent aux besoins des habitants, favorisent l'accueil des visiteurs, libèrent de l'espace public et valorisent le bâti ancien. Partout, le patrimoine architectural est une richesse à sauvegarder, à promouvoir, et à redécouvrir ! L'urbanisme contre la nature ? Non, l'urbanisme comme facteur-clé de développement d'un territoire dans le respect des valeurs du Parc.

Jouer collectif : un projet à quinze !

Ardes Communauté devrait être la première intercommunalité du Parc à se lancer dans un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

« Cela ne nous effraie pas d'être novateurs, commente Bernard Veissière, président de l'intercommunalité. Un document d'urbanisme permet de cadrer les choses, de définir les zones naturelles, agricoles, constructibles et non constructibles. On évite ainsi le coup par coup et les demandes de permis de construire qui risquent d'être rejetées ».

Loin d'être seulement une procédure réglementaire aboutissant à un plan de zonage, le PLUi est avant tout « un véritable outil de développement du territoire et de projection à quinze-vingt ans ». L'intérêt d'un PLU intercommunal ?

« Sur quinze communes, aucune n'est dotée de document d'urbanisme, alors il nous paraît plus simple d'en réaliser un seul à l'échelle intercommunale.

On gagne en cohérence tout en réalisant des économies d'échelle. On veillera à ce que les actions se répartissent bien dans toutes les communes ».

6
↑

Ensemble, chacun chez soi

Refusant les modèles de lotissements standardisés, quelques collectivités se lancent dans des projets d'éco-quartiers qui remettent l'humain et le développement durable au cœur des réflexions. Encore rares en milieu rural, ces projets d'aménagement et d'urbanisme répondent à plusieurs enjeux : proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, réduire l'empreinte écologique, limiter la place de la voiture en privilégiant la circulation piétonne, mais aussi participer au dynamisme économique et favoriser



© PNRVA

Pour l'instant, tout reste à faire, mais une certitude : « on favorisera les énergies renouvelables, à travers l'implantation de photovoltaïque et d'éoliennes ». Le futur PLUi d'Ardes Communauté devra être compatible avec le SCoT du Pays d'Issoire et avec la charte du Parc qui définit notamment, à une échelle plus large, des « espaces de respiration » et des « limites d'urbanisation ». Le Syndicat mixte du Parc est d'ailleurs aux côtés de la collectivité pour l'accompagner dans cette démarche innovante.

↑
Ardes-sur-Couze, une des 15 communes concernées par le projet de PLU intercommunal.

« le vivre ensemble », créer des espaces publics conviviaux, des jardins partagés, favoriser le regroupement du bâti et la mixité de l'habitat. Ces projets interrogent également la place de l'habitant dans la conception collective du futur quartier : information et concertation revêtent ici une dimension importante. C'est dans cette perspective que la commune de Menet souhaite mobiliser de manière plus approfondie les habitants actuels et futurs par le biais d'ateliers participatifs.

➤ En savoir plus sur ce projet www.parcdesvolcans.fr/menoire

Projet d'éco-quartier à Menet (15), au pied du Puy de Menoire. La commune est accompagnée par l'Atelier Rural d'Urbanisme, une initiative du Syndicat mixte du Parc.



© PNRVA

Plus belle la ville

Les centres-bourgs ruraux sont prêts à relever le défi : s'adapter aux nouveaux modes de vie des habitants, sans renier leur histoire et leur identité. Comme à Volvic, ville de 4 600 habitants située dans la partie nord du Parc. La municipalité vient de présenter à la population un Programme d'aménagement de bourg (PAB), qui planifie pour les vingt ans à venir les travaux concernant les espaces publics. Ses principaux objectifs ?

Redonner vie au centre-ville, augmenter son attractivité, trouver un équilibre entre les besoins des piétons et des automobilistes, tout en mettant en valeur le patrimoine bâti et paysager.

« L'intérêt de ce programme est de donner une image cohérente du bourg et de ses abords », résume la municipalité, qui a souhaité associer le Syndicat mixte du Parc à cette réflexion. Les travaux concernent l'aménagement de la voirie, la création d'espaces de stationnement, l'embellissement des entrées de bourg et visent à faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite (largeurs des trottoirs, revêtement, etc.). La commune souhaite par ailleurs « donner de l'espace et de la verdure dans un bourg très concentré et très minéral ». En parallèle, « un important travail de restauration



des fontaines de Volvic a été réalisé afin de rendre le centre-ville plus agréable », tandis que la communauté de communes Volvic Sources et Volcans a permis l'installation d'une boucherie-traiteur, après huit années d'absence.

📺 À voir « La glace à la fourme » : un court-métrage plein d'optimisme, réalisé avec la complicité des Cunilhatois du parc voisin Livradois-Forez, qui questionne de façon humoristique les enjeux liés à la redynamisation des centres-bourgs et à l'accueil de population.
<http://vimeo.com/66013330>

À Volvic rendre le bourg plus accueillant grâce au Programme d'aménagement du bourg.

QUELQUES DÉFINITIONS

SCoT : le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification intercommunal qui a vocation à orienter l'évolution et l'organisation spatiale d'un territoire, dans toutes ses dimensions, économiques, environnementales et sociales, selon une perspective de développement durable pour les 15 à 20 ans à venir.

PLU : le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification à l'échelle communale. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). Véritable projet de territoire, il vise une répartition équilibrée entre espaces naturels, agricoles et urbains.

PLUi : il s'agit d'un PLU élaboré à échelle intercommunale, chaque commune étant étroitement associée.

Eco-quartier (éco-hameau, éco-lotissement) : opération d'aménagement intégrant à l'échelle du quartier les principes du développement durable (énergie, mobilité, traitement des eaux, densité, mixité, etc.). Les termes d'éco-hameau ou éco-lotissement qualifient des projets adaptés au milieu rural.

PLH : le Programme Local de l'Habitat est le principal outil de définition d'une politique de l'habitat sur un territoire intercommunal.



À Murat, une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est en cours d'élaboration.

Notre patrimoine à tous

Le patrimoine inscrit ou classé a son ange gardien : l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Dans la zone des 500 mètres autour d'un monument historique, l'ABF est sollicité pour avis sur tout type de travaux, y compris les aménagements urbains. « Nous sommes là pour protéger, mais aussi pour promouvoir l'architecture contemporaine », précise Pascale Francisco, ABF du Cantal jusqu'en novembre 2013. Ainsi, en matière d'urbanisme, « on cherche à éviter l'étalement urbain en privilégiant la reconstruction de la ville sur la ville,

en réhabilitant l'ancien et en trouvant des solutions acceptables pour que ce soit viable ». Pour se défaire de l'arbitraire du périmètre des 500 mètres, les communes, soutenues par l'Etat et l'ABF, peuvent mettre en place des AVAP, ou Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, comme récemment à Salers, à Fontanges ou à Murat. Cet outil, plus fin, redéfinit de nouvelles zones de protection, par exemple le centre-ville historique, les faubourgs et les nouveaux quartiers, ainsi que des règles présentées de façon pédagogique. La démarche a

permis, notamment à Murat, de sensibiliser la population qui a redécouvert la valeur patrimoniale de son bâti. Et cette richesse est partout : le territoire du Parc compte plus de 250 bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Par ailleurs, le Syndicat mixte du Parc procède actuellement à l'actualisation de son inventaire du petit patrimoine bâti (fontaine, lavoir, four, etc.) : en 2013, plus de 2 000 éléments ont ainsi été recensés sur un tiers des communes du territoire.

L'ARU est un espace d'échanges et de conseils pluridisciplinaire.



© PNRVA

Suivez le guide

8
↑

Début 2013, le conseil municipal de **La Tour d'Auvergne** a décidé d'abandonner son POS (Plan d'occupation des sols) bientôt trentenaire pour **élaborer un PLU**. Objectifs : redéfinir les besoins de la commune en termes d'économie d'espace, de renouvellement urbain, de développement durable et de protection de l'environnement. Les principaux enjeux selon **Philippe Gatignol**, maire de la commune : mettre en avant l'agriculture et le tourisme. « *Nous avons aussi la volonté de préserver le patrimoine, tout en développant l'habitat. C'est un savant dosage à trouver !* » témoigne le maire. Ce document de précision, qui permettra l'instruction des permis de construire, sera conforme aux lois **SRU**, **Grenelle** et de Modernisation de l'Agriculture, de même qu'avec le **Programme Local de l'Habitat** de Sancy-Artense Communauté. « *C'est un véritable guide du développement communal pour les vingt ans à venir* », résume Philippe Gatignol.

La municipalité est accompagnée dans sa démarche par l'**Atelier Rural d'Urbanisme du Parc** qui a participé à l'élaboration du cahier des charges destiné au choix du bureau d'études. « *L'intérêt est de bénéficier d'un appui technique important et d'avoir accès à toutes les personnes ressources nécessaires* » note le maire. Pour lui, la commune étant située dans le Parc, il est naturel de s'inscrire dans ses valeurs. « *L'approche environnementale doit être prise en compte, tout en veillant à ne pas bloquer les projets de développement. Le risque est alors de se retrouver avec une jolie commune, mais vide !* »

La commune de Rochefort-Montagne, dans le cadre de la révision de son PLU, envisage à son tour de faire appel aux services de l'ARU.

➤ En savoir plus sur l'ARU : www.parcdesvolcans.fr/ARU

Ce que disent les lois Grenelle 2 et ALUR

Votée en 2010, la **loi portant engagement national pour l'environnement**, dite Grenelle 2, vise à « favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques ». La lutte contre l'étalement urbain passe notamment par la simplification et le renforcement des outils de planification intercommunaux (SCoT et PLUi) qui doivent intégrer les enjeux d'effet de serre, de maîtrise d'énergie, de qualité de l'air, de l'eau et du sol, et de protection de la biodiversité.

Le projet de **loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR)** est actuellement en cours de discussion entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Le texte prévoyait de rendre obligatoire le PLU intercommunal, mais cette mesure pourrait être assouplie d'ici la publication officielle. À suivre...

À l'école de l'urbanisme

Pour les enfants en milieu scolaire, mais aussi pour les grands, il existe un jeu de construction pédagogique sans console ni ordinateur. Le principe : sur un relief de massif, les petites mains disposent progressivement un glacier, des rivières, des espèces végétales, des animaux sauvages et domestiques, des villages, des représentations en lien avec les activités humaines et des voies de communication. L'idée est, grâce à cette « **maquette évolutive du paysage** », de permettre aux urbanistes en herbe de découvrir et de visualiser l'évolution du territoire du Parc de l'époque glaciaire jusqu'à aujourd'hui. Un jeu de cartes organisé par grandes périodes fournit les indications pour reconstituer l'évolution du paysage au fil du temps. Un dossier pédagogique complète la maquette accessible aux enseignants, animateurs ou éducateurs du territoire du Parc par un système de prêt.

➤ Contact : **Fabienne Michel**
04 73 65 64 30 | fmichel@parcdesvolcans.fr



© F. Pigot / PAP

»» POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez notre dossier et des informations complémentaires sur www.parcdesvolcans.fr/ea9



© Pierre Soissons

« La Communauté de communes des Cheires a fait le pari des activités de pleine nature.

»»» TOUT PRÈS D'ICI

Pessade : hiver comme été, naturellement

Située à plus de 1 100 mètres d'altitude au cœur de la Chaîne des puys, sur la commune de Saulzet-le-Froid (63), la station « Pessade pleine nature » entame sa troisième saison d'hiver.

Avec ses 69 kilomètres de pistes cumulées, la station nordique de Pessade est un vaste terrain de jeu. On peut louer des skis, des raquettes et des luges mais aussi s'initier au biathlon, randonner avec un guide ou conduire des chiens de traîneau à la conquête des grands espaces auvergnats. À ne pas manquer : les randonnées nocturnes bimensuelles du vendredi soir. « Cela permet de respirer le bon air après une semaine de travail et on peut skier de nuit », explique le responsable de la station Thijs Paauw.

L'été, de nombreuses activités sont également proposées, comme la course d'orientation, la marche nordique et le VTT. Les nouveaux parcours balisés offrent de superbes panoramas. A découvrir encore toute l'année : le bike-park, l'espace de jeux pour enfants, l'aire de fitness naturelle, le tir à la carabine laser... et le restaurant pour le réconfort !

Depuis 2011, la petite station bénéficie d'une nouvelle dynamique : « Sur la saison hivernale, on peut avoir un jour de neige comme 120. Il fallait proposer des activités autres que le ski nordique. Aussi, la communauté de communes des Cheires a construit un projet plus vaste autour des activités de pleine nature et ça marche bien », se réjouit Thijs Paauw.

➤ Renseignements : 04 73 79 36 62
www.tourisme-lescheires.com/pessade.html

Au col du Guéry, Orcival (63)

➤ 28 décembre : sortie raquettes accompagnée par un guide de moyenne montagne. Découverte des traces d'animaux, des arbres, lecture du paysage... À partir de 14h30.

➤ 31 janvier et 24 février : sortie en forêt animée par Céline, agent de l'Office National des Forêts. À partir de 14h30.

➤ 1^{er} mars : soirée scandinave au Mont-Dore (63) à partir de 18h. Au col du Guéry, l'aventurier Stéphane Guist'hau nous emmène dans l'univers du grand nord, racontant ses expéditions en Alaska et au Canada. Dans une ambiance de camp de trappeurs, on dégustera des spécialités scandinaves.

➤ Infos et réservations au 04 73 65 20 09

À Chalinargues (15)

➤ Du 17 février au 15 mars : atelier de savoir-faire tous les après-midis. Initiez-vous au tissage et à la teinture végétale. 04 71 20 03 52.

➤ 18 et 25 février, 4 et 11 mars : atelier d'émaillage sur lave. De 14h30 à 16h30. Sur réservation au 04 71 23 26 02.

➤ 19 et 26 février, 5 et 12 mars : balades ludiques en raquettes « Loup qui es-tu ? ». Par le jeu, découvrez le mode de vie du loup. Ouvert à tous dès quatre ans. 04 71 20 03 52.



À la maison de la Pinatelle, les savoir-faire se partagent.

Mais aussi...

➤ 28 décembre : soirée astronomie au site panoramique du Puy de Dôme à Orcines (63). Rdv à 20h à la gare de départ, à la maison du site. Sur réservation au 04 73 62 21 46.

➤ 8 et 9 février : soirées théâtrales à Ardes-sur-Couze (63). Les « Pièces Montées de la Couze » présentent la comédie « Le trésor de Mamma Giulia » et farce paysanne de Jean-Michel Besson. Le 8 à 20h30 et le 9 à 15h, à la salle polyvalente. 04 73 54 99 80.

➤ 15 et 16 février : stage d'aquarelle à Saint-Saturnin (63) sur le thème des fleurs, végétation, fruits... 06 63 64 21 37.

➤ 22 février : conférence organisée par le laboratoire de la foudre, à Champs-sur-Tarentaine (15). Présentation de la météorologie et des dangers de la montagne en hiver. À partir de 15h à la salle des fêtes. 04 71 78 79 84.

Chastreix : vies communes et développement

Dans le bourg de Chastreix (63), l'ancien hôtel du commerce a trouvé une nouvelle vie grâce à la mutualisation des moyens et à la colocation.

Chastreix a inauguré plusieurs équipements le 26 septembre dernier, mais la réhabilitation de l'ancien hôtel du commerce constituait sans conteste le clou de cette matinée. Ce **pôle multiservices** abrite une boulangerie-épicerie, une agence postale communale, un office de tourisme intercommunal et la **maison de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy**. Les loyers sont ainsi partagés entre la boulangère, la mairie, la communauté de communes et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne qui assure, avec l'ONF, la gestion de la réserve pour le compte de l'État.

Pour cet investissement de 820 000 €, qui a obtenu le label « Qualité tourisme », la Communauté de communes du Massif du Sancy a été accompagnée par l'État, le Département, la Région et l'Europe. Un partenariat décisif pour cette réalisation qui, autrement, n'aurait pu voir le jour. **Cette mutualisation des moyens sauve le commerce local**, offre de meilleures conditions de travail aux agents de la réserve et permet l'ouverture à l'année de l'office de tourisme et des services

10
↑

Un bâtiment >>> multiservices pour soigner l'attractivité du bourg de Chastreix.



postaux. À moyen terme, un pôle lecture et un espace muséographique viendront compléter l'équipement.

Lors de cette inauguration, André Gay, président de la Communauté de communes et de l'office de tourisme du Massif du Sancy, a souligné que l'initiative de cette réhabilitation revient aux élus de Chastreix.

« C'est à eux qu'on dit un très grand merci et toutes nos félicitations ». De son côté, le maire, Michel Babut, a précisé que cette action s'inscrit dans une volonté de revitalisation du centre bourg et un programme pluriannuel d'aménagement dont il a rappelé les différentes lignes : travaux de réfection de l'église, création d'une aire de services pour camping-cars, réalisation d'espaces verts, d'une fontaine, d'une salle d'activités et bientôt, rénovation de la mairie et création de trois logements sociaux.



<<< La boulangerie-épicerie occupe le rez-de-chaussée.

Une porte d'entrée sur la réserve

« La réserve naturelle, ça peut être un atout pour la commune. Ce que je souhaite c'est que les habitants de Chastreix se l'approprient », explique le maire, Michel Babut. Créée en 2007, pour préserver un territoire remarquable de 1 894,5 hectares, la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, c'est trois emplois en équivalent temps plein sur l'année et jusqu'à sept personnes durant l'été. En hiver, trois permanents, dont Thierry Leroy, le conservateur, et son homologue de la Réserve du Rocher de la Jaquette, occupent les bureaux de Chastreix.

Avec ce nouveau local, l'élaboration d'un plan de gestion constitue l'autre actualité de la réserve. Ce document définit des enjeux de conservation, de connaissance et d'intégration locale. Ils se déclinent en objectifs à atteindre à plus ou moins long terme. Une version simplifiée a été réalisée. Elle est consultable via internet.

> www.parcdesvolcans.fr/jasione2



La Communauté de >>>
communes de Pierrefort-
Neuvéglise accueille
la petite enfance.

« Croque sourire » au service des parents

Suffisamment rare pour être souligné, une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance vient de voir le jour. Fin septembre, la **micro-crèche « Croque-sourire »** a ouvert ses portes à **Pierrefort (15)**. Ce projet de la Communauté de communes a été initié en 2011, à la suite d'une enquête révélant un déficit en matière de garde d'enfants. En juin 2013, les travaux débutent et s'effectuent en un temps record grâce à un concept de modules bois. Quatre mois plus tard, **sept enfants sont accueillis** à la micro-crèche, un huitième est arrivé en décembre et un autre est attendu pour le début d'année. La capacité totale de la structure est de neuf places dont une d'urgence. La micro-crèche est ouverte de 7h45 à 18h15. Sa gestion a été confiée à la Fédération Familles Rurales du Cantal. Quatre emplois ont été créés. Cette structure offre une alternative entre la crèche et les assistantes maternelles. L'investissement s'est élevé à 305 000 € HT et a obtenu 78 % de subventions. Cette réalisation démontre par ailleurs l'intérêt d'ouvrir des lignes de financement de projets « service » pour l'ensemble des programmes d'animation rurale Leader du territoire.

Le territoire du Parc compte une autre micro-crèche au **Mont-Dore** ainsi qu'une crèche associative à **La Bourboule**. Côté Cantal, Laveissière dispose d'une structure multi-accueil qui combine crèche et halte-garderie.

Reportage sur <http://petitlien.fr/croquesourire>



© F. Pigot / PAP

Une application pour le patrimoine

La Communauté de communes **Sumène-Artense** vous invite à **découvrir son patrimoine autrement**. Au bout d'un an, d'un travail de fourmi - nourri d'archives, de rencontres et d'échanges - elle s'est dotée d'une application pour **tablette numérique**. Ce nouvel outil, soutenu par le programme Leader, est accessible via des iPads mis à disposition des visiteurs de l'Office intercommunal de tourisme, à Champs-sur-Tarentaine (15). Des vélos électriques sont également proposés à la location pour aller, de visu, découvrir l'un ou l'autre des **quatre circuits** et les divers sites qui les jalonnent. Des **contenus multimédia très**

pédagogiques se succèdent au fil des étapes et vulgarisent des sujets qu'il est aussi possible d'approfondir. Pour l'heure, un circuit met l'accent sur la grande histoire, celle des châteaux, des guerres et des seigneurs. Un autre s'attache au patrimoine industriel. **Plus d'une centaine de sites sont ainsi présentés**. Au printemps, des circuits religieux et naturels compléteront l'offre et l'application sera téléchargeable via internet.

Découvrez un extrait de l'application et l'histoire du Château de Trancis <http://petitlien.fr/trancis>



© F. Pigot / PAP



© F. Pigot / PAP

Le patrimoine de Sumène-Artense se découvre désormais au doigt et à l'œil.

>>> **OSEZ**
Vous connaissez des personnes engagées
et qui innovent sur le territoire ?
Écrivez-nous !

COURGOUL

Les pailhats

« Pour Courgoul, les pailhats c'est tout. » Ces propos, empruntés à madame le maire, résument bien la situation. La commune ne compte que 74 habitants, dont 37 dans le bourg, et l'Association de valorisation des pailhats compte une cinquantaine d'adhérents. Constituée en septembre 1998, elle organise diverses animations dont des visites gratuites de ces terrasses qui font la fierté du village. Elles sont proposées tous les jeudis de juillet et août et durant l'année ce site de plusieurs hectares est laissé en libre accès. À l'occasion, il accueille des stages et des scolaires. Lecture du paysage, développement durable, constructions en pierres sèches et autres savoir-faire sont au programme. Un emploi aidé a été créé par l'association pour entretenir et cultiver les terrasses. Le troisième dimanche d'octobre, jour de la fête des Pailhats, c'est près de 2 000 visiteurs qui déferlent dans le bourg. Diverses animations, des ateliers, un marché de pays et une balade guidée sont à l'affiche. La production des Pailhats est au menu du déjeuner. Durant l'été, miel, confitures, fruits et légumes sont en vente au bar communal que les conseillers municipaux tiennent à tour de rôle pour cultiver une vie de village. Un potier s'est installé dans le bourg...

➤ Plus d'images sur www.parcdesvolcans.fr/courgoul
Et notre reportage sur <http://petitlien.fr/pailhats>

La greffe des arbres fruitiers, leur taille ou la construction en pierres sèches font partie des multiples savoir-faire entretenus sur les pailhats.



Depuis les pailhats, on aperçoit le bourg de Courgoul niché, au fond des gorges, à proximité de la Couze de Valbeileix qui serpente à l'arrière du village.



Courgoul aura bientôt son vin. Des ceps de pinot gris ont été plantés. Dans deux ou trois ans, les premières vendanges auront lieu.



Ruches
Un miel biologique est produit sur les pailhats. Il bénéficie de la marque Parc. Avec d'autres produits du site, il est vendu au bar communal.

En automne, ces terrasses (ou pailhats en patois local) révèlent toutes leurs diversités.

